

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 29 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 21 juin 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Neuvic.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr,
Mme Maryse Badia qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère,
M. Jean-Marc Bodin qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot,
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Marie-Hélène Pommier,
M. Marc Bujon qui a donné pouvoir à Gilles Magrit,
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à Mme Marilou Padilla Ratelade,
M. Pierre Fournet qui a donné pouvoir à M. Alain Fonfrède,
Mme Frédérique Fraysse qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen,
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Nathalie Delcouderc-Juillard,
M. Jean-Pierre Guitard qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson,
Mme Nathalie Le Gall qui a donné pouvoir à M. Jean-François Michon,
Mme Martine Leclerc qui a donné pouvoir à M. Gilles Chazal,
M. Jean-Marc Michelon qui a donné pouvoir à Mme Laurence Boyer,
Mme Christiane Monteil qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier,
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à M. Daniel Poigneau,
Mme Martine Pannetier qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil,
M. Marc Ranvier qui a donné pouvoir à M. Philippe Pelat,
Mme Valérie Sérrurier qui a donné pouvoir à Mme Annie Gonzalez,
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade,

Mme Véronique Bénazet, excusée (non représentée),
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté),
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté),
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté),
M. Bernard Couzelas, excusé (représenté),
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée),
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée),
M. Michel Lefort Lary, excusé (représenté),
M. Didier Péneloux, excusé (représenté),
Mme Nathalie Peyrat, excusée (non représentée),
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée),
M. Joël Pradel, excusé (représenté),
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté),
Mme Christine Rougerie, excusée (représentée).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture

À Ussel, le 11/07/2017

Le président,



Françoise Béziat est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 76 // pouvoir(s) = 19 // votants = 95

Décision modificative n°2 au budget annexe « zones activités »

Le président indique que l'adoption d'une décision modificative n° 2 au budget primitif 2017 est rendue nécessaire car la balance des comptes de la ZA des Alouettes intégrées dans le budget annexe « Zones Activités » fait apparaître un solde créditeur au compte 1068. Or, la comptabilité de stock de terrains aménagé proscrie toute affectation de résultat.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	BP + DM	DM n°2
65	6522	90	Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif	0,00	+ 20 837,00
TOTAL DÉPENSES					+ 20 837,00

RECETTES					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	BP + DM	DM n°2
77	7718	90	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	+ 20 837,00
TOTAL DÉPENSES					+ 20 837,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES					
Chapitre	Nature	Fonction	Intitulé	BP + DM	DM n°2
10	1068	01	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	+ 20 837,00 €
16	16871	90	État et établissements nationaux	197 685,00 €	- 20 837,00 €
TOTAL DÉPENSES					+ 0,00 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la décision modificative n°2 au budget primitif 2017.

Pour extrait conforme,
À Neuvic, le 29 juin 2017

Le président,
Pierre Chevalier

